



INFOS

AEDZRP

INFOS AEDZRP n° 215 JUIN 2025

Sauf événement important, notre prochaine publication paraîtra fin août début septembre

<http://www.aedzrp.com>

aedzrp44@gmail.com

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

YARA: Segmenter les périodes de travaux pour gagner du temps, éviter une consultation du public, se soustraire aux mesures d'impact environnemental, des stratégies de l'exploitant que nous avons maintes fois dénoncées.

La commission de suivi de site exceptionnelle programmée initialement le 26 mai, puis au mois de juillet est annoncée pour le mois de septembre prochain.

Dans son arrêté complémentaire N° 2025/ICPE/203 en date du 28 mai 2025, le sous Préfet de Saint Nazaire sous estime l'ampleur du chantier visant la transformation du site industriel, qualifie le projet d'évolution notable ne nécessitant pas les consultations prévues.

Pourtant, alors que le site est toujours classé Seveso seuil haut, que des chargements et déchargements d'engrais se multiplieront sur un site toujours en activité, des bâtiments seront déconstruits entraînant forcément des mouvements de camions et autres véhicules, que "d'autres seront construits par étape". Le risque d'accident ne peut être écarté.

La segmentation des travaux en plusieurs phases étalées dans le temps permet à l'industriel de masquer la reconnaissance du caractère substantiel de l'ensemble du projet et évite l'évaluation environnementale et une enquête publique sur l'ensemble du projet.

Une nouvelle fois la désinvolture de l'exploitant perdure.

Pour l'AEDZRP, le projet doit être examiné dans son entièreté et le public doit pouvoir disposer de l'ensemble des modifications ou extensions décidées.

En ne prenant en compte que la première phase de la transformation du site et ignorer la seconde annoncée, l'étude de danger serait incomplète.

Par ailleurs, le rapport intitulé "Mission - Agressions naturelles et installations industrielles, notamment Seveso" remis au mois de Décembre à la Ministre chargée de l'écologie incite à prendre en compte les risques NaTECH liés aux conséquences du réchauffement climatique.

Qu'ils soient risques de submersion marine, de tempêtes ou de vents violents, de canicule et de sécheresse, d'orages et de foudre, de séisme, le dérèglement climatique accentue la fréquence et la gravité des événements, augmentant mécaniquement les risques d'explosion sur un site stockant des engrais à base de nitrate d'ammonium (YARA) ou produisant des dérivés d'hydrocarbures (essence, gasoil, gaz inflammables (TOTALÉnergies)).

TOTALEnergies: Projet d'une centrale photovoltaïque dans le périmètre ICPE de la raffinerie de Donges. L'implantation d'une installation n'est pas permise en zone grisée du PPRT. Une dérogation est tout de même accordée par le Préfet!



EXPLICATIONS:

· l'implantation prévue de la centrale photovoltaïque est en zone grisée du PPRT dont le règlement permet uniquement:

« - Les projets de constructions, d'infrastructures, d'équipements et d'installations strictement en lien avec les activités des entreprises SEVESO , à l'exception des lieux de sommeil, sous réserve que les dits projets n'accueillent que le personnel strictement nécessaire et ce dans le respect de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

- les infrastructures d'intérêt général qui ne sauraient être implantées en d'autres lieux. »

En conséquence, l'implantation d'une centrale photovoltaïque dans cette zone grisée, sans lien direct avec l'exploitation de la raffinerie n'est pas permise par ce PPRT.

MAIS, selon l'article L515-16-1 du code de l'environnement, le préfet peut accorder une dérogation aux interdictions et prescriptions fixées par le PPRT pour permettre l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable.

Ce projet soumis à enquête publique du 2 juin au 4 juillet est consultable à la mairie de Donges. Il est possible de rencontrer le commissaire enquêteur le Mardi 1er juillet 2025 de 9h00 à 12h00 et le Vendredi 4 juillet 2025 de 14h00 à 16h30.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plateforme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/6227> et depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr. Chacun(e) peut apporter sa contribution.

LE 27 MAI, L'AGENCE REGIONALE DE SANTE publiait un communiqué "l'Etude de zone sur 5 communes de Saint Nazaire Agglo se poursuit".

Les quatre associations (AEDZRP, Habitants de GRON, LDH, VAMP) qui se sont retirées de l'Etude de Zone ont réagi à cette publication.

"Concernant l'actualisation des indicateurs d'état de Santé, une curieuse reprise en main par l'ARS
En effet, alors que les deux précédentes productions d'indicateurs en 2019 et 2023 avaient été faites par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et le Registre des cancers, l'ARS a – contre toute attente - réalisé elle-même l'Actualisation 2025 en prenant en compte d'autres critères alors que la continuité des méthodes et outils est un gage de qualité pour disposer de comparaisons et conclusions pertinentes.

Concernant la forte surmortalité prématurée, casser le thermomètre n'a jamais fait tomber la fièvre : L'ARS a procédé à un « changement de référents » pour ce qui concerne la mortalité prématurée (moins de 65 ans) avec l'utilisation d'un **indice** – le « **taux brut** » différent de celui utilisé par l'ORS dans ses rapports précédents d'où :

- Une présentation biaisée

Un nouveau chiffre apparaît : un taux de mortalité prématurée (pour les 2 sexes confondus) de « 0,24% pour la CARENE et de 0,18% sur le plan national », omettant de traduire de façon parlante l'écart entre ces deux données ... un taux de surmortalité dans la CARENE supérieur de 33% au taux national.

Alors que le rapport de 2023 différenciait la surmortalité prématurée Hommes/Femmes (**42% pour les hommes de moins de 65 ans et 9% pour les femmes**), ces données ont totalement disparu de cette **soi-disant mise à jour**.

- Une tentative de relativiser les chiffres produits

Le communiqué de presse mentionne que « *cette situation de surmortalité n'est pas unique mais s'observe également dans d'autres territoires de la région* ». Une précision qui ne rassure pas les habitants de la CARENE

Les cartes basées sur le « taux brut » montrent des agglomérations comme CAP-Atlantique ou REDON présentant des chiffres analogues. Or les précédents rapports de l'ORS n'ont pas montré de surmortalité prématurée à Cap-Atlantique contrairement à Redon. Où est l'erreur. **L'Actualisation n'a pas intégré le fait que le « taux brut » n'est pas adapté aux comparaisons entre agglomérations !**

C'est pourquoi l'Observatoire Régional de Santé utilise **l'indice « comparatif »** qui tient compte de la pyramide des âges de chaque agglomération. (Cf. le site PISSTER [Panier d'Indicateurs Sociaux-Sanitaires Territoriaux] de l'ORS).

Est-ce une erreur de débutant ? Un choix délibéré pour atténuer la gravité de cette surmortalité qui empire ?

Nous demandons que l'ORS **soit missionné pour mettre à jour PISSTER** -au moins pour la CARENE- **en utilisant les données INSERM-CépiDc** (Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès) **de 2022** qui sont disponibles depuis fin 2024.

Il importe de savoir si la surmortalité prématurée des hommes, qui était à 39% en 2019 puis 42% en 2023 et 43% l'année dernière, poursuit son insupportable croissance !

Concernant les cancers, l'Actualisation 2025 affiche des courbes qui laissent penser qu'il pourrait y avoir quelques améliorations.

⇒ Nos associations demandent que le Registre des Cancers soit missionné pour une actualisation sur les mêmes bases méthodologiques qu'en 2019 et 2023.

Concernant les personnes prises en charge pour maladies cardiovasculaires,

Si le communiqué de presse publié par l'ARS mentionne bien que "L'analyse du taux de personnes prises en charge pour une pathologie cardiovasculaire montre une situation demeurant moins favorable qu'au plan départemental ou national" ; il poursuit avec "les taux de personnes prises en charge pour ces pathologies sont en augmentation à l'échelle départementale et nationale" sans préciser que ce taux est aussi en croissance dans la CARENE. L'Actualisation affiche un graphique où les taux de la CARENE pour ces pathologies sont à la fois **les plus élevés et sont ceux qui ont la plus forte croissance** (voir document "Actualisation des indicateurs de santé des habitants de la CARENE" page 13)

Par ailleurs, l'emploi de périphrases qui pourraient faire penser que ces constats sont dus à l'âge semble tout à fait inopportun et injustifié : la CARENE a un indice de vieillissement de 0,96 (France 0,86, Cap-Atlantique 1,80 selon PISSTER).

⇒ Elles demandent également que les formulations et **comparaisons utilisées soient simples, factuelles, chiffrées et que les principales causes de cette surmortalité soient recherchées en tenant compte des importantes émissions de polluants industriels dans la zone.**

L'Agence Régionale de Santé a le devoir d'assumer et d'exposer la réalité des données sanitaires sans avoir recours à des subterfuges destinés à leurrer l'opinion publique.

Liens :

PISSTER <https://www.orspaysdelaloire.com/PISSTER/index.html?geog=2&select=244400644>

Actualisation 2025 : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/media/139330/download?inline>



CANAL DE L'ARCEAU: A quand un rétablissement de l'équilibre hydrologique satisfaisant du marais de Liberge ?

Le 29 mai dernier, nous adressions un courrier au directeur de la raffinerie. Il se terminait ainsi:

Sauf erreur de notre part, cette situation mérite des explications :

- l'eau du canal de l'Arceau qui entre dans cette buse ne s'évacue pas normalement et empêche le

Marais de Liberge de se vider progressivement (situation constatée depuis plusieurs mois).

-si tel est le cas, un "bouchon" quelle que soit sa forme, peut obstruer complètement ou partiellement la sortie de buse.

Nous souhaitons que les services compétents de la Raffinerie TotalEnergies puissent investiguer

afin de pouvoir répondre à nos interrogations et si besoin corriger ces dysfonctionnements.

Dans sa réponse, le directeur écrit être "conscient de l'importance de la bonne gestion du canal de l'arceau et constate que le niveau demeure élevé". Il affirme vouloir mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures nécessaires pour contribuer au rétablissement de l'équilibre hydrologique satisfaisant du marais de Liberge . Il ne répond pas à notre questionnement sur le peu de débit vers la Loire en sortie de buse

Nous prenons acte de ses remarques et restons mobilisés sur ce dossier.